Trois mémoires vaudois du XVIIIe siècle sur l'économie forestière : Mémoire sur l'Economie des Bois en General, demandé par l'Illustre Chambre des Bois de Berne à Calame, premier pasteur d'Echallens

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784807

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les dépenses ont diminué durant les trois dernières années pour toutes les catégories de propriétaires. Les frais de façonnage et de transport, en particulier, montrent une tendance réjouissante et continue à la baisse. Ils étaient, par m^3: de 8,70 fr. en 1921, de 6,70 fr. en 1922, de 6,30 fr. en 1923, alors que pendant la période 1907/1911, ils s'élevaient en moyenne à 2,80 fr. seulement. L'augmentation comporte ainsi encore 125 % si l'on compare aux années d'avant-guerre.

Le rendement brut des forêts de la Suisse, y compris les forêts privées, s'élève à environ 100 millions de francs par an. C'est dire quelle est leur grande importance économique.

Une partie de ce fascicule de la Statistique forestière est consacrée au commerce des bois de la Suisse avec l'étranger. Toute cette intéressante partie peut être facilement résumée. Notre pays importe à nouveau de l'étranger des quantités de bois de toutes catégories qui augmentent chaque année. En 1922, l'excédent d'importation portait presque uniquement sur le bois de feu fourni surtout par la Tchécoslovaquie et la France. En 1923, cet excédent est constitué pour un quart par du bois d'œuvre que livrent essentiellement la Tchécoslovaquie, l'Autriche, l'Allemagne et la France. L'Allemagne est devenue pour nous un fournisseur de bois moins important qu'autrefois. Pour l'Autriche, c'est le contraire.

Notre exportation des bois continue à être dirigée exclusivement sur la France (60—70 %) et l'Italie (25—35 %).

Mais en voilà assez pour donner une idée de la richesse des renseignements contenus dans la dernière publication de l'Inspection fédérale des forêts. Si nous ajoutons qu'elle est présentée très clairement, bien imprimée et que dans leur sobre brièveté les explications des tabelles contiennent l'essentiel, nous aurons suffisamment montré qu'elle présente le plus réel intérêt.

H. Badoux.

Trois mémoires vaudois du XVIIIe siècle sur l'économie forestière.

Mémoire sur l'Economie des Bois en General, demandé par l'Illustre Chambre des Bois de Berne à Calame, premier pasteur d'Echallens.[1]

L'Illustre Chambre a sans doute en vue ces deux objets, l'un de retablir

[1] Ce mémoire, qui constitue une précïeuse contribution à l'histoire de la sylviculture vaudoise, fait suite à ceux publiés au *Journal forestier* par M. A. Barbey en 1915 et par M. Leo Weisz en 1923 (pages 192—195). Nous le devons encore à l'obligeance de ce dernier auquel nous adressons ici l'expression de notre vive reconnaissance. *La Rédaction.*

les bois qui sont ruinés ou simplement dégradés, l'autre c'est de conserver ceux qui sont en bon état, et cependant en retirer tout l'usage auquel ils doivent fournir.

Pour rétablir les bois ruinés ou dégradés.

D'abord il faut les fermer, pour empêcher surtout les bêtes à cornes d'y entrer. Il y en a qui croient que cela est suffisant pour repeupler un bois, parce que dans les bois fermés il y croît beaucoup de buissons d'épine etc. dans lesquels la semence venant à tomber et les cochons n'y pouvant pénétrer, ils germent et croissent et repeuplent le bois, mais cette manière est très longue, produit un bois fort inégal et de mauvaise venue.

Il est une autre méthode plus courte, plus sûre de repeupler un bois et qui produit des plantes plus belles et de même âge. C'est de partager un bois en cinq ou six parties égales et les plus aprochantes du carré, de couper tous les Bois qu'une partie renfermeroit, la labourer et la semer de Gland ou de Faîne, la tenir bien fermée jusques à ce que la cime du dit bois soit hors de l'atteinte des bêtes à cornes, ce qui ne va guerre au-dela de la quarte feuille, alors l'on peut l'ouvrir, pour ceux qui y ont droit de pâturage et faire la même opération sur une autre partie qui la touche, ayant soin de commencer toujours du coté du Midy.

Car si l'on commençoit par les parties septentrionales la hauteur des bois qui seroit aux parties méridionales ombrageroit les portions qu'on veut repeupler et leur empêcheroit de pousser et de croître, outre le préjudice que ce nouveau bois recevroit de se voire exposé au vent froid du Nord; au lieu qu'en commencent du côté du Midy ce nouveau bois est à couvert des vents du Nord et exposé au plein Midy, les plantes poussent en plus grande quantité et s'élèvent plus vite.

Dans moins de trente ans, votre Bois est renouvellé sans que ceux qui y ont droit de pâturage en aient été sevrés que sur une cinquième partie.

L'on peut retablir un bois par la *plantation*, ce qui est moins préjudiciable au pâturage.

Voici deux choses qu'il faudroit observer: l'une c'est de mettre les plantes plus proches qu'on ne fait ordinairement, une seconde c'est d'avoir soin au moins une année d'avance d'emonder tous les chênes qu'on veut transplanter, bien prendre garde de ne pas offenser la cime et n'y laisser que deux ou trois petites branches, que l'on aura encore soin lorsqu'on la transplantera de les couper à deux ou trois doigt distant du tronc en prenant toujours bien garde de ne couper ni d'offenser la cime, moyenant quoi la sève ayant pris son cour et coulant dans les mêmes caneaux les arbres s'éleveront considérablement et lorsqu'ils seront parvenus à une certaine grosseur on pourra les éclaircir, observant d'en porter avec la plante le plus de terre qui pourra s'y tenir attachée aux racines. (A suivre.)